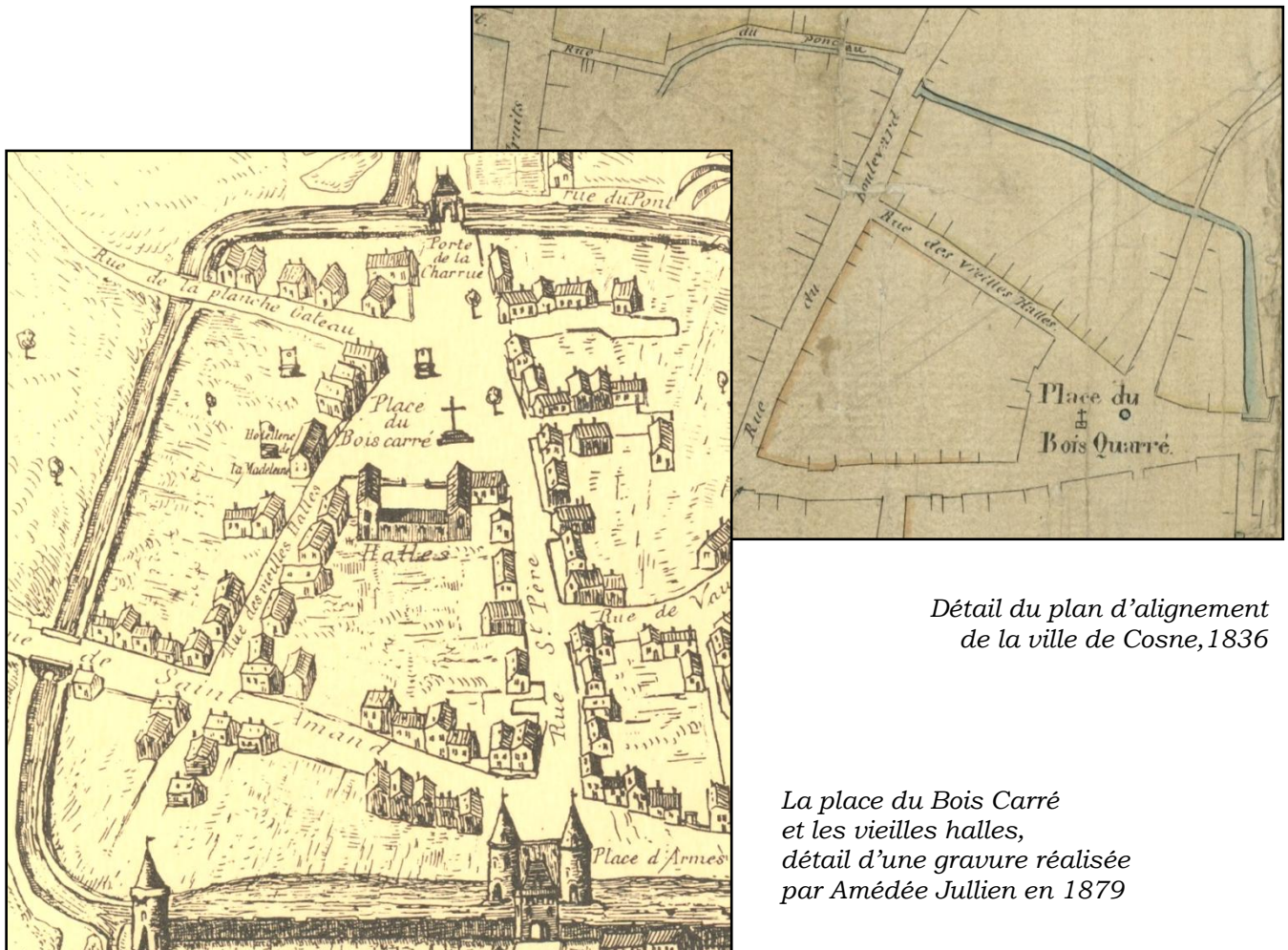




La halle aux grains : grandeur et décadence (partie 1)

D'après A Faivre (1), les premières halles de Cosne remontent au Moyen-âge : « *En 1220, l'évêque d'Auxerre, Henri de Villeneuve, fit construire des halles place du Bois-Carré (2). Il les donna au chapitre de son église pour servir à augmenter les distributions faites à ceux qui assistaient aux matines. En 1230, cet évêque changea sa donation en 20 livres de rente.* »

La toponymie en conserve d'ailleurs la mémoire puisque l'actuelle rue du Ponceau (dans sa partie est) portait autrefois le nom de rue des Vieilles Halles.



Détail du plan d'alignement
de la ville de Cosne, 1836

La place du Bois Carré
et les vieilles halles,
détail d'une gravure réalisée
par Amédée Jullien en 1879

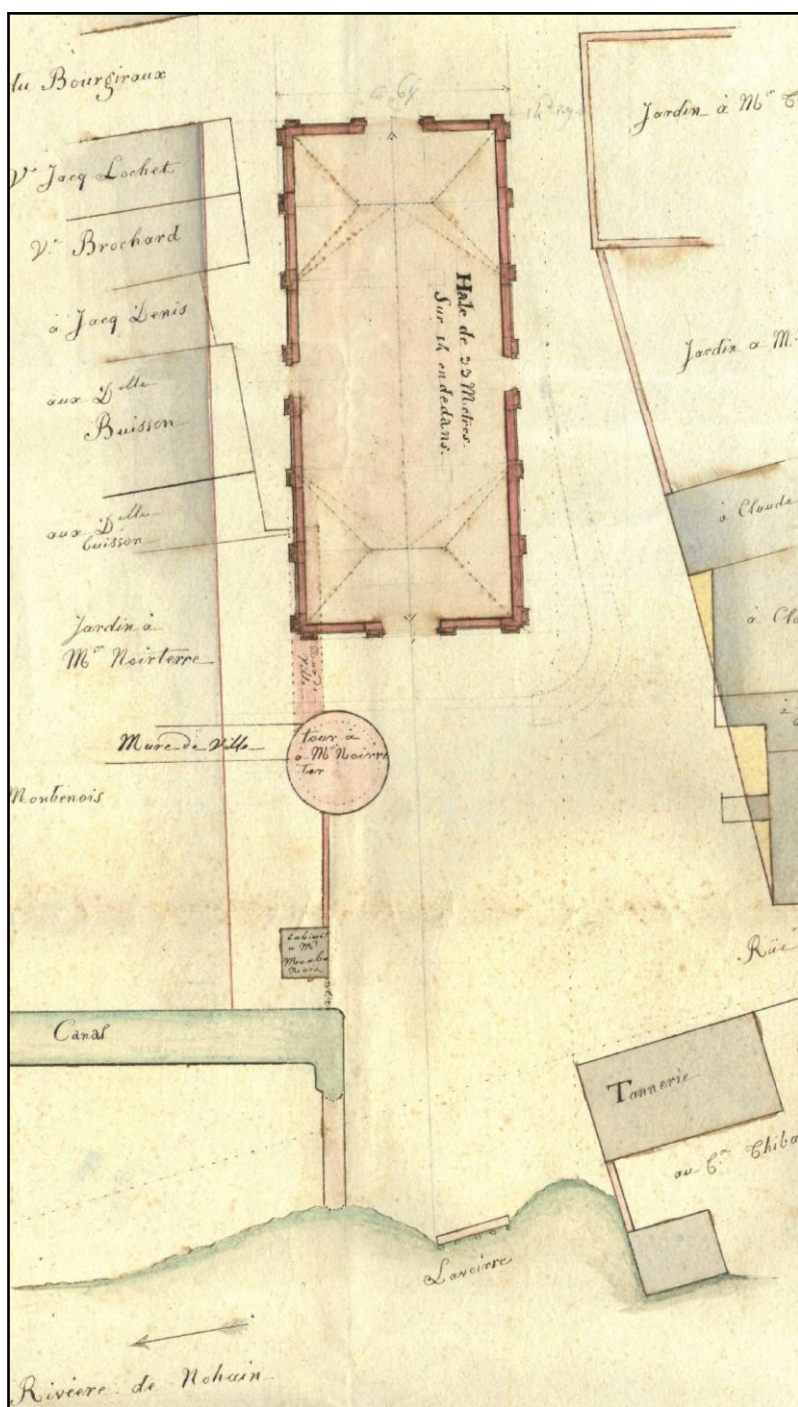
Toujours d'après Faivre, la ville de Cosne était donc restée sans halles depuis le 13^{ème} siècle. Tous les marchés avaient lieu en plein air, ce qui n'était pas sans quelques inconvénients...

Le marché aux denrées se tenait au Carroy. Lors de sa réunion du 11 brumaire an 2 (7 novembre 1793), le conseil général de la commune constate que son emplacement actuel « *est évidemment beaucoup trop étroit pour contenir les marchands, les marchandises et les acheteurs ; que la traversée de la route trouble*

en beaucoup de circonstances la tenue du marché ; qu'elle expose le public au danger d'être écrasé par les voitures ; et que plusieurs citoyens, femmes et enfants ont été blessés. » Dans l'intérêt général, il est donc décidé de transférer le marché aux denrées sur la place d'Armes (3).

Lors de cette séance, le conseil général s'intéresse également au marché aux grains. « Le marché au bled n'étant point couvert, il en résulte que les propriétaires, fermiers et cultivateurs sont moins empressés à y apporter leurs denrées et que cette seule cause peut nuire à l'approvisionnement. Il convient d'ailleurs qu'il y ait un lieu désigné pour y déposer les grains qui n'auraient pas été vendus. »

Les conseillers demandent au directoire du district l'autorisation d'utiliser l'église désaffectée des Augustins comme halle au blé. Elle leur est accordée le 25 nivôse an 3 (14 janvier 1795), en raison « de la rigueur de la saison actuelle » et du fait que « le local paraissait assez vaste pour faciliter la vente et les achats des grains ».



L'ancienne église semble servir d'entrepôt jusqu'en 1803, après quoi le bâtiment est aménagé pour accueillir le tribunal, au rez-de-chaussée, et le théâtre, à l'étage.

Le 2 mai 1809, le conseil municipal étudie le projet d'établissement d'une halle aux blés à l'extrémité sud-ouest de la place d'Armes, « sur un terrain planté de 4 ou 5 mauvais arbres de nulle valeur ».

Il décide que le terrain serait « concédé moyennant une rente que l'acquéreur paierait annuellement à la ville, à la charge pour ce dernier d'y faire construire une halle couverte en ardoises, pour l'embellissement de la place et le service public. »

Cette halle « assurerait aux blatiers un endroit commode et sûr pour y déposer en tout temps leurs grains, et procurerait à tous les marchés une abondance de cette denrée de première nécessité. »

Projet de halle sur la place d'Armes, 1809

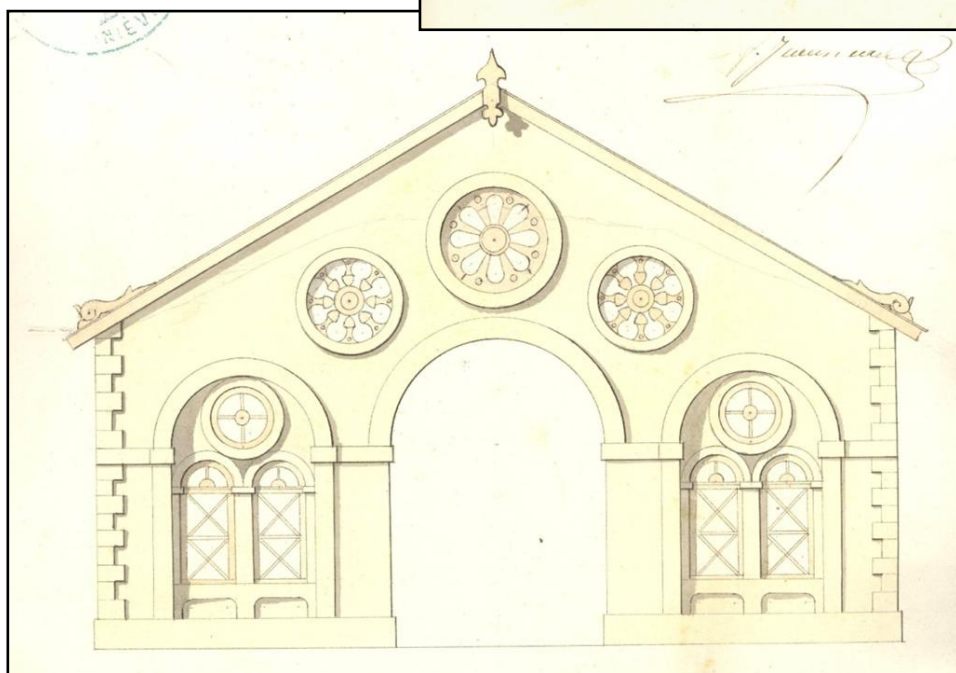
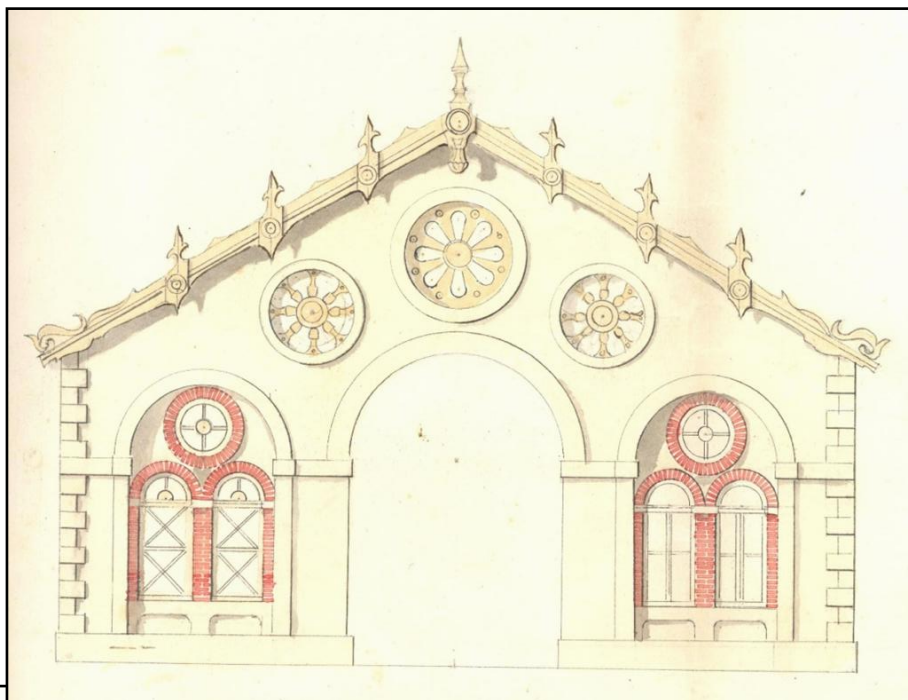
Le projet est finalement « *différé par motif d'économie* » jusqu'en 1848. « *La seule objection qui l'ait fait ajourner jusqu'à ce moment, c'est le manque de fonds nécessaires pour les constructions qu'une halle nécessite, et l'extrême pauvreté de cette ville qui, avec un très mince revenu, supporte déjà des charges considérables.* »

M de Lapparent, ingénieur de la Marine à Cosne, offre à la municipalité d'établir gratuitement un devis pour l'édification d'une halle au bas de la place d'Armes, dans une partie du jardin de la sous-préfecture (4).

Les travaux sont adjugés le 7 juillet 1848 à André Chéreau (maçonnerie), Alexis Brath (charpente), Antoine Raffeau (serrurerie), Alexis Millet (couverture), Paterné Pons (plomberie) et Etienne Legrand (remblais), tous entrepreneurs à Cosne. La réception définitive a lieu le 6 janvier 1850.

En 1864, les deux arcades ouest de la halle sont aménagées pour accueillir un corps de garde, ainsi que deux magasins, l'un pour les pompes à incendie, l'autre servant de remise pour l'hôtel de ville.

Projet d'élévation sur la place de l'hôtel de ville, avant et après modification par le conseil municipal, 1864



M le Maire afferme au sieur Charles Guillaumont, aubergiste, et à Mme Anne Rat son épouse, le droit de percevoir à la halle les taxes fixées par le tarif arrêté par le conseil municipal le 11 juin 1858.

Article 2 : Le fermier sera tenu de balayer tous les jours la place qui est entre la halle et le Nohain ; les fumiers et immondices à provenir du balayage lui appartiendront.

Article 5 : Droits à percevoir sur les grains sur la halle

Dépôt de toutes espèces de grains amenés à la halle : 5 centimes par sac et par jour

Pour le pesage ou mesurage de toutes espèces de grains : 5 centimes par sac

Article 8 : Le fermier devra fournir pour la halle tous les instruments nécessaires pour le pesage ou le mesurage des grains. La halle de devra servir que pour les grains, aucun autre objet ne pourra y être déposé, si ce n'est du matériel appartenant à l'administration municipale. La ville se réserve en outre le droit de se servir de la halle pour les fêtes publiques

Extraits du bail du fermage des droits de place, 12 décembre 1871



En 1891, un dépôt d'écorces est établi sous la halle. Certains conseillers municipaux s'inquiètent de cette entorse à l'article 8 du bail de fermage : « ces matières inflammables et en pleine fermentation sont un danger d'incendie pour la ville » ; « en raison de l'épaisseur de la couche, elles pourraient encore par le tassement et la poussée ébranler les murs de l'édifice. » Le maire informe le conseil « qu'il n'a pas autorisé ce dépôt ; que l'affaire s'est traitée entre le propriétaire et le placier. Dès qu'il a eu connaissance des plaintes, il en a informé le propriétaire, mais il ne pouvait faire autrement que de lui accorder un délai pour l'enlèvement. »

- (1) A. FAIVRE, Cosne à travers les âges : essai historique et archéologique, 1895
- (2) Aujourd'hui square Ferdinand Gambon
- (3) Aujourd'hui boulevard de la République
- (4) L'hôtel de ville sera édifié en 1863 à l'emplacement de la sous-préfecture

Sources Archives de Cosne :

- 1 D 2 - Registre des délibérations du conseil municipal, 1792-an 2**
- 1 D 12 - Registre des délibérations du conseil municipal, 1845-1851**
- 1 D 15 - Registre des délibérations du conseil municipal, 1861-1866**
- 1 D 24 - Registre des délibérations du conseil municipal, 1887-1893**
- 1 M 16 - Construction d'une halle, 1809-1864**